

Société anonyme au capital de 474 465 877,50 €  
Siège social : 14-16, rue des Capucines - 75002 Paris  
R.C.S PARIS 592 014 476

Paris, le 22 juin 2016

## Ajournement de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 29 Juin 2016

## Publication d'un avis de réunion pour l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 Juillet 2016

Les actionnaires de la société Gecina (la « Société ») sont informés que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui devait se tenir le mercredi 29 juin 2016 à 15 heures, au Pavillon Cambon, 46 rue Cambon, 75001 Paris a été ajournée par le Conseil d'Administration du 13 juin 2016.

En effet, compte tenu de la décision du Conseil d'Administration d'améliorer les termes du projet d'offre publique visant les titres de la société Foncière de Paris SIIC selon les modalités indiquées dans le communiqué de presse du 14 juin 2016, il a été décidé d'ajourner l'Assemblée Générale Extraordinaire (« AGE ») du 29 juin 2016 afin de proposer à une prochaine assemblée générale d'accorder au Conseil d'Administration une nouvelle délégation lui permettant d'émettre, en plus des actions comme cela était initialement proposé lors de l'AGE du 29 juin 2016, des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société.

Le Conseil d'Administration a décidé de fixer cette prochaine AGE au mercredi 27 juillet 2016 à 16 heures, au Pavillon Cambon, 46 rue Cambon, 75001 Paris.

Un avis de réunion contenant l'ordre du jour, le texte intégral des projets de résolutions ainsi que les principales modalités de participation et de vote à l'AGE du 27 juillet 2016 a été publié au BALO de ce jour (annonce n° 1603473). Cet avis de réunion ainsi que le rapport du Conseil d'Administration sur les projets de résolutions peuvent être consultés sur le site internet de Gecina ([www.gecina.fr](http://www.gecina.fr)).

L'avis de réunion sera suivi d'un avis de convocation qui sera publié au BALO et dans un journal d'annonces légales dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires applicables.

La Société adressera directement à tous les actionnaires les formulaires de vote par correspondance et par procuration. Il est précisé que l'AGE du 27 juillet 2016 devant statuer sur un nouvel ordre du jour et des projets de résolutions modifiés par rapport à ceux soumis à l'AGE du 29 juin 2016, les pouvoirs et les formulaires de vote par correspondance et par internet donnés pour l'AGE du 29 juin 2016 ne seront pas valables pour l'AGE du 27 juillet 2016.

Les documents préparatoires à l'AGE du 27 juillet 2016 seront mis à la disposition des actionnaires selon les modalités et dans les délais prévus par les dispositions réglementaires applicables.

Sur demande écrite adressée au siège de la Société, par voie postale ou par télecopie au +33 (0)1 40 40 64 81, et jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'AGE du 27 juillet 2016, soit le 22 juillet 2016, tout actionnaire pourra demander à la Société de lui envoyer ces documents.

Ils pourront aussi être consultés au siège de la Société et seront disponibles sur le site internet de la Société ([www.gecina.fr](http://www.gecina.fr)).

Le Conseil d'Administration

Contact

Laurent Le Goff  
Tél. : + 33 (0)1 40 40 62 69